

# Extrait du procès-verbal de l'enquête publique pour les champs d'éoliennes de Crouy-Cuffies

Malgré l'habillage technocratique et  
administratif du rapport de synthèse,  
l'énormité des lacunes ressort .

Comme si l'histoire des hommes et des pays n'avait  
aucune utilité , ni valeur .

Cependant, les pierres crient et les yeux pleurent.

Merci aux intervenants qui ont porté la voix des humains  
dans ce monde d'aveugles et d'ignorants

### 1.4.7 Volet paysage

- *Impacts sur le cadre de vie, pollution et saturation visuelle, destruction du paysage, hauteur des éoliennes*

*Observations M1, M2, M5, M7, M8, M10, M13, M15, M16, M17, M18, M19, M21, M22, M23, M25, M26, M28, M29, M30, M31, P1, R1Cuf, R4Cuf, R6Cuf, R9Cuf, R10Cuf, R12Cuf, R16Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf, R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R8Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R12Cro, R15Cro, R16Cro, C2Cro, C4Cro*

Sur ce thème, la très grande majorité des opposants au projet s'accorde à dire que les parcs éoliens, du fait de la taille des machines de plus en plus hautes, détruisent leur paysage, et impactent leur cadre de vie au quotidien. Cette pollution visuelle n'est pas seulement perceptible à proximité, mais également à de très nombreux kilomètres à la ronde, notamment lorsqu'ils se trouvent en co-visibilité sur les sites remarquables tels que la forêt de Retz, la Route d'Artagnan, le triangle « Coucy, Pierrefonds, Villers-Cotterêts », le Chemin des Dames, avec les très nombreux monuments historiques, portant ainsi gravement atteinte au patrimoine soissonnais. Aucune réduction de cet impact visuel n'est envisageable.

*C4Cro : « La situation géographique du projet : des enjeux forts sur le territoire. Paysage caractéristique de l'Aisne, grands et riches plateaux agricoles encore vierges de tous équipements ou de construction, ce qui explique leur richesse (...). Des vallées d'érosion très profondes où sont construits les villes et villages (...), les projets éoliens présentent un phénomène de surplomb dont l'impact n'est pas étudié.*

*C7Cuf : « La vallée de l'Aisne et la région de Soissons sont prises en étau entre la pression urbanistique du nord de la Région Ile-de-France et la dégradation des paysages de la Somme, devenu par la multiplication des champs éoliens semi-industriels. Le Soissonnais et la Vallée de l'Aisne constituent une respiration, une parenthèse, dans le phénomène continu d'artificialisation des sols, pourtant dénoncée. »*

### 1.4.8 Volet patrimonial, culturel et touristique

- *Monuments historiques, passé historique, archéologie, architecture, lieux de mémoire*

*Observations M2, M8, M14, M15, M18, M19, M24, M25, M29, M30, M31, R9Cuf, R10Cuf, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf, C11Cuf, R3Cro, R4Cro, R5Cro, R6Cro, R7Cro, R9Cro, R10Cro, R11Cro, R13Cro, R14Cro, R15Cro, R16Cro, C1Cro, C4Cro*

Le projet ne prend pas en considération le patrimoine bâti, historique et culturel du territoire, ni les lieux de mémoire où se sont déroulés les combats les plus meurtriers de la première guerre mondiale. Cette richesse du patrimoine soissonnais est incontestable, de très nombreux monuments historiques y sont inscrits et classés, Soissons possède pas de moins de 36 édifices protégés au titre des monuments historiques et 124 monuments inscrits, sans compter tous les autres monuments présents sur l'agglomération et bien au-delà. Leur co-visibilité avec le parc éolien est avérée : la forteresse de Coucy-le-Château, la Tour du général Mangin, l'abbaye de Saint Jean des Vignes et la cathédrale de Soissons, de la crypte mérovingienne de Saint Médard, les églises (dont celle de Clamecy) et chapelles du territoire, ... autant de sites patrimoniaux majeurs !

Aucune mesure compensatoire ne peut les faire disparaître ou les minimiser.

- *Zoom sur le donjon de Coucy*

*Observations M14, M15, M25, M30, R1Cro, R4Cro, R11Cro, C1Cro*

Le Président de l'association pour la restauration du donjon de Coucy-le-Château (ARDOCC) a rappelé lors de l'enquête publique les nombreuses actions, interventions, auprès des instances nationales et communautaires de l'union européenne, afin d'obtenir des financements permettant la fin de l'état de ruine du donjon.

Face à la menace de champs éoliens, l'association a saisi le parlement européen sous la forme d'une pétition. Elle a également saisi le Président de la République.

Coucy, pourtant placé dans le domaine national par l'État français, n'apparaît dans aucune étude dans le dossier présenté par la société INNOVENT, pas plus que les éléments historiques majeurs du territoire.

L'ARDOCC insiste sur la menace d'une dégradation environnementale qui aura une conséquence grave sur le potentiel touristique et civilisationnel du site. Il est regrettable que le dossier soumis à enquête publique n'ait pas du tout pris en compte ce site monumental du territoire, en co-visibilité avec le parc éolien de Cuffies/Crouy.

*M15 : « Comment peut-on justifier de la destruction d'un large périmètre visuel d'une importance historique unique au monde ? »*

➤ *Zoom sur le projet de la Cité internationale de la langue française*

Observations M14, M24, C2Cuf

Citons également ici le projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Autre élément majeur touristique et de développement économique en cours sur le territoire, il s'agit de la Cité internationale de la langue française

*C7Cro : « L'ambitieuse Cité internationale de la langue française, deuxième plus grand chantier après celui de Notre-Dame de Paris, offrira au sud de l'Aisne l'opportunité d'un développement culturel, économique et patrimonial harmonieux. (...) Ce projet présidentiel est une chance unique pour notre région. Elle n'en connaîtra pas d'autres d'une telle importance. »*

➤ *Impacts sur le tourisme sur le soissonnais*

Observations M2, M8, M14, M15, M19, M21, M24, M25, M28, M29, M31, R4Cro, R6Cro, C2Cuf, C3Cuf, C6Cuf, C7Cuf, C8Cuf, C10Cuf

Nombreux sont, comme on l'a vu supra, les projets touristiques et hôteliers sur le territoire. Notons également le plan départemental de relance ...

*M25 : « Le tourisme, comme c'est précisé dans le plan départemental de relance (...), fait partie de l'orientation stratégique n°1 art. 2. Toutes les études mettent en évidence le potentiel du soissonnais pour en faire une zone d'attractivité et de développement économique. Il est évident que l'implantation d'éoliennes supplémentaires serait en parfaite contradiction avec le plan de relance et l'ambition du territoire portée par le PETR. »*

#### 1.4.9 Volet environnemental

➤ *Impacts sur l'environnement*

Observations M4, M5, M7, M8, M9b, M18, M21, M22, M25, M28, M29, M31, C2Cuf, C3Cuf, C5Cuf, C6Cuf, R3Cro, R7Cro, R8Cro, C4Cro

Les termes ne manquent pas aux opposants pour définir les impacts environnementaux inhérents aux parcs éoliens : dégradations de l'environnement, impact environnemental, catastrophe écologique, bilan carbone, émissions de CO2 ...

*C4Cro : « Rappel de la conclusion de la MRAe : améliorer la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet. »*

➤ *Pollution des sols, impact des fondations*

Observations M16, M21, M22, M25, M28, M29, C3Cuf, C10Cuf, R3Cro, R10Cro

Sur la question de pollution des sols, c'est avant tout les fondations qui sont ici incriminées, les tonnes de béton déversées sur plusieurs mètres de profondeur qui provoqueront inévitablement des dégâts irréversibles sur le sous-sol, qui assècheront et pollueront les champs fertiles sur lesquels ils se trouveront. Les sols ne reviendront plus jamais à l'état naturel en raison de la perte des caractéristiques initiales du sol. Les habitants s'indignent de voir couler 900 tonnes de béton et 62 tonnes de ferraille pour quelques 20 ans de durée de vie d'une éolienne !

➤ *Sites environnementaux – Natura 2000*

Observations M25, C7Cuf, C10Cuf, C4Cro

Le public fait remarquer que les sites « Natura 2000 », au nombre de 4, présents sur le territoire n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie, alors que l'avis de la MRAe a bien souligné ce point, les sites doivent faire l'objet d'études au-delà même des périmètres « Natura 2000 ».